

## BAREME HONORAIRES DE HOME/40

A PARTIR DU 16 MARS 2021

### HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

<b>VENTE</b>	forfait 5 000€ si transaction de moins de 125 000 €
<b>VENTE</b>	5% TTC du prix de vente jusqu'à 350 000 €
<b>VENTE</b>	4% TTC du prix de vente au-delà 350 000 €
<b>AVIS DE VALEUR</b>	OFFERT

### HONORAIRES DE LOCATION -NU ou MEUBLÉS

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé du bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

<b>Entremise de Négociation</b>	50 € TTC	À la charge du	<b>BAILLEUR</b>
<b>Visite constitution du dossier bail</b>	7 % TTC du loyer annuel ( état des lieux compris)	À la charge du	<b>BAILLEUR</b>
<b>Visite constitution du dossier bail</b>	7 % TTC du loyer annuel ( état des lieux compris)	À la charge du	<b>LOCATAIRE</b>
<b>État des lieux</b>	Dans la limite de 3 € du m2 habitables	À la charge du	<b>BAILLEUR</b>
<b>État des lieux</b>	Dans la limite de 3 € du m2 habitables	À la charge du	<b>LOCATAIRE</b>

### HONORAIRES DE GESTION

Sur l'ensemble des encaissements (sauf dépôt de garantie)

<b>GESTION</b>	loyer + charges	TAUX	<b>6 % TTC</b>
<b>Garantie loyers</b>	sur l'ensemble des encaissements: (sous réserve d'acceptation)	TAUX	<b>2,30 % TTC</b>

### HONORAIRES RÉDACTION BAIL D'HABITATION

Sans recherche de locataire

<b>Rédaction de bail</b>	400 € TTC
<b>Acte de caution</b>	150 € TTC

\*Ce barème est affiché dans les locaux de HOME/40 et peut être modifié sans préavis

**La Direction**